

Pour la protection des travailleurs à domicile

Autor(en): **Gueybaud, J.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **28 (1940)**

Heft 575

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-263827>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

trop long, mais il faut dire cependant l'émotion profonde de nos élèves devant certaines tâches qui s'ouvraient devant elles : le tout petit bébé, les exigences rigoureuses des soins à lui donner, et la douceur de ses petits bras cherchant protection ont éveillé chez plusieurs ce sentiment inexprimable de la maternité ; ailleurs ce fut l'émotion causée par les maladies qui pèsent sur de pauvres petits innocents, par leurs déficiences sociales et mentales, ou tout simplement par les besoins de l'enfance quelle qu'elle soit. La visite de la « Maison des Petits », malheureusement vide à cette époque de l'année, a été un émerveillement, après les causeries si pleines de tact et d'une si belle inspiration des deux directrices de cette institution. Là, comme dans les cours des professeurs de l'Institut Rousseau, comme au milieu des rires communicatifs causés par les jeux organisés, nos élèves ont compris la variété de toutes les possibilités qui s'offrent à elles, et la vérité essentielle du don de soi. Cela aussi, elles l'ont compris, j'en suis certaine, quand il leur a été demandé de remplir d'autres tâches, et non plus de s'occuper d'enfants, mais d'« éclaircir » des carottes, de marquer d'un chiffre des draps neufs, ou même de raccommoder du pauvre linge usé... Car « cela », pénétrant dans leur bagage intellectuel accumulé durant de longs mois, les a vivifiées de tout l'apport d'une réalité concrète et impérieuse, leur inspirant des décisions qui touchent à l'orientation de leur avenir et au développement de leur personnalité.

Remerciements en terminant les directrices des œuvres de l'enfance et leurs collaboratrices qui, avec patience et une compréhension complète de notre but, ont pris la peine, jour après jour, d'initier nos élèves à leurs différentes tâches pratiques, le surcroît de besogne que nous avions craint de leur donner étant compensé, nous ont-elles dit, par les services que leur ont rendus les jeunes filles confiées à leurs soins. Et mentionnons encore pour finir la touchante reconnaissance des parents de nos élèves : ils ont compris avec nous l'importance de l'essai tenté, et ont, mieux encore que nous, sans doute, constaté chez leurs filles un éveil vivant et fécond à la compréhension de tout un monde caché jusqu'alors pour elles derrière les murs de l'école.

Jeanne Yung.

Pour la protection des travailleurs à domicile

Nos lecteurs savent, notre journal leur en ayant exposé en son temps¹ les lignes essentielles, qu'un projet de loi apportant une protection efficace aux travailleurs à domicile des deux sexes contre les abus dont ils sont trop fréquemment victimes, a été déposé aux Chambres fédérales dans le courant de l'été 1938. Ce qu'ils savent sans doute moins, la grande presse n'ayant pas toujours apporté à cet important sujet toute l'attention désirable, c'est que le dit projet est, depuis lors, plus ou moins, resté « en panne » au Parlement...

En effet, après que les deux Chambres aient voté l'entrée en matière, le Conseil des Etats s'est accroché au premier article qui définit ainsi les travaux protégés :

¹ Voir le *Mouvement* du 17 décembre 1938, N° 536.

Musiciennes suisses

Une animatrice : Hélène Teyssie-Wuilleumier et « La Ménestrandie »

La plupart de nos lectrices connaissent sans doute l'existence du groupement d'instruments anciens réunis par Hélène Teyssie-Wuilleumier sous le nom symbolique de *La Ménestrandie* ; nombre d'entre elles ont certainement assisté à Genève ou ailleurs à quelque une des belles manifestations organisées à la gloire de la musique ancienne par l'inépuisable animatrice de cette Société. Mais s'il arrive d'écouter dans le ravissement tel concert de *La Ménestrandie*, on ignore en général le travail que représente une heure de régal musical et la mise sur pied d'un ensemble de ce genre. C'est ce que je voudrais m'efforcer de relever ici tout d'abord.

Outre la mise de fonds considérable que représente l'achat d'instruments authentiques des XVII^{me} et XVIII^{me} siècles, encore faut-il pouvoir recruter des instrumentistes et des artistes suffisamment désintéressés et dévoués à la cause pour être capables d'en faire usage et d'en recréer la technique très différente de celle de nos instruments actuels. Sous ce rapport, l'équipe de remarquables instrumentistes qu'a su réunir Hélène Teyssie forme un ensemble d'une homogénéité parfaite, et lorsqu'on les entend exécuter une œuvre particulièrement délicate, on ne saurait imaginer le travail, le nombre de répétitions nécessaires pour une telle mise au point. N'est-ce pas d'ailleurs le propre d'une véritable réalisation

...La présente loi s'applique aux travaux industriels et artisanaux exécutés à domicile... et y a fort malencontreusement ajouté le 27 mars 1940 (on ne travaille pas vite à Berne !) l'amendement suivant :

...dans les branches économiques qui en ont besoin. Le Conseil Fédéral décide, après avoir entendu les gouvernements cantonaux compétents, à quelles branches économiques la loi est applicable.

On voit tout de suite la grave portée de cette restriction, et la tentative faite de soustraire certaines branches de l'industrie à domicile à cette protection indispensable. *Indispensable* est bien le mot, car qui, tant soit peu préoccupé de problèmes sociaux, ne sait les conditions lamentables de salaires, d'hygiène, de temps de travail, etc., dans lesquelles s'accomplissent trop de besognes industrielles ou artisanales exécutées à domicile ! Il ne faut donc pas s'étonner si l'amendement du Conseil des Etats a provoqué des réactions dans bien des milieux, où l'on sent la responsabilité qui incombe à tous à l'égard de ces travailleurs.

Nos grandes organisations féminines, notamment l'Alliance de Sociétés féminines suisses et la *Frauenzentrale* de Zurich, ont déjà

adressé des pétitions et des requêtes aux Chambres. Plus récemment une « Communauté d'action » mixte s'est constituée à Berne sur l'initiative de l'Office suisse du Travail à domicile, et de laquelle font partie plusieurs femmes compétentes en la matière. (M^{lle} Dora Schmidt, M^{lle} Andrée Graber, M^{me} Marg. Gagg, M^{me} Rippman-Helbing, ancienne inspectrice fédérale du travail, M^{lle} Gourd, etc.), qui envisage pour première tâche de faire retirer ce fâcheux amendement par le Conseil des Etats, et de hâter la discussion et l'adoption de la loi, déposée, rappelons-le, il y a maintenant plus de deux ans !

Nous ne pouvons que souhaiter plein succès à tous ces efforts, et demandons à nos lectrices de contribuer à ce succès par la création d'une opinion publique éclairée. Celle-ci en effet ignore trop souvent les essais d'amélioration sociale qui sont tentés : à défaut du bulletin de vote qui nous permettrait de nous faire mieux écouter par les députés, nos mandataires aux Chambres ! employons-nous à faire connaître les difficultés et la misère de nombreuses travailleuses, et les moyens d'y remédier.

J. GUYBAUD.

Alcoolisme féminin

N. D. L. R. — Notre journal a signalé récemment (N° 565), par la plume du Dr. Revilliod, le travail de diplôme sur ce sujet présenté à l'École sociale de Genève par M^{lle} Judith Lotterand. Nous y revenons aujourd'hui avec plus de détails en reproduisant quelques fragments de l'étude que le Dr. Herodot consacre dans l'absence aux recherches et conclusions de M^{lle} Lotterand.

... L'alcoolisme féminin ! Pendant longtemps on a pu dire chez nous que la femme était entièrement indemne de l'alcoolisme ; elle était notre sauvegarde contre les habitudes alcooliques des hommes ; car, même lorsque l'homme s'alcoolisait, elle restait la gardienne du foyer. Aujourd'hui, il semble qu'il convienne de s'alarmer ; certes, l'immense majorité des femmes suisses sont sobres, cependant elles participent plus que par le passé aux habitudes alcooliques des hommes et elles sont davantage exposées à en subir les conséquences. En fait, nos patronages et asiles pour buveurs, qui n'ont à s'occuper que des cas extrêmes, commencent à s'alarmer de la proportion grandissante des femmes confiées à leurs soins.

... Dans une première partie, l'auteur étudie l'intoxication alcoolique chez la femme et donne quelques chiffres sur son extension dans les différents pays. Nous lui ferons le reproche de faire appel à des statistiques bien vieilles, d'avant 1914. De ce fait, elle fait tort à l'Angleterre, un pays dans lequel l'alcoolisme féminin, si fréquent avant la guerre, a notablement diminué. Le touriste de passage auquel son âge permet de comparer 1910 et 1940 s'en rend facilement compte. Jadis on ne pouvait faire cent pas dans les quartiers populaires de Londres sans rencontrer des matrones à l'air égrillard, au nez rouge, aux yeux vagues, la capote en bataille — car ces dames avaient un faible pour cette coiffure plutôt démodée — ; généralement, ces rencontres avaient lieu aux abords des cabarets où elles pénétraient furtivement, avalaient d'un trait un verre d'alcool, puis reprénaient leur promenade.

Aujourd'hui, ce spectacle n'attriste plus le regard du passant, et d'année en année il y a moins de bébés étouffés, parce que leur mère, rentrant en état d'ivresse, s'est abattue sur eux et, inconsciente, a cuvé son eau-de-vie sur le cadavre de son enfant.

Etudiant les causes de l'alcoolisme féminin, M^{lle} Lotterand aurait dû insister sur certains dangers de la participation plus grande de la femme à la vie économique. Tant de jeunes filles qui, jadis, restaient chez elles en attendant de se marier, sont maintenant employées dans les bureaux ou les magasins. Elles sont souvent tentées d'imiter les habitudes de leurs camarades masculins ; ceux-ci croiraient déroger, le soir, à 6 heures, de rentrer sans prendre l'apéritif. Beaucoup de jeunes filles font de même. J'entendais dernièrement ce dialogue entre deux charmantes dactylos : « Prends-tu l'apéro ? », disait l'une d'elles à sa compagne. « Non, pas moyen aujourd'hui, car je sors ce soir ; mais ce sera pour demain. »

Ainsi les habitudes se prennent. Certes, beaucoup de ces jeunes femmes ne font que jeter leur gourme, et sont plus tard d'excellentes mères de famille. Chez d'autres, ce mal est plus profond.

¹ Ceci, du point de vue de l'alcoolisme sans doute ? car nous ne supposons pas que le Dr. Herodot, que nous connaissons comme un féministe convaincu, soit de ceux qui prennent position contre le travail féminin en dehors du foyer ? (Réf.)

ALLIANCE NATIONALE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

XXXIX^{me} Assemblée générale

A BERNE

Samedi 5 et dimanche 6 octobre 1940

Samedi 5 octobre, 14 h., Salle du Conseil National, Palais fédéral

Assemblée

ORDRE DU JOUR :

1. Bienvenue.
2. Rapport du Comité.
3. Rapport de la trésorière.
4. Rapport des vérificatrices.
5. Lieu de la prochaine assemblée.
6. Elections complémentaires.
7. Aperçus sur l'activité des Commissions : a) d'éducation b) d'hygiène c) d'économie publique.
8. Divers.
9. Conférences d'hygiène sociale : M^{lles} E. GUTZWILLER, (Lucerne) et M. HAHN, (Genève).
10. Réception de jeunes citoyennes : M^{me} E. DEBRIT, (Berne).
11. Notre action de secours aux réfugiés : M^{lle} M. GAMPERT, (Genève).

Samedi 5 octobre, 20 h. 15

Soirée familière

à l'hôtel „Schweizerhof“, Bahnhofplatz
Invitation de la Fédération des Sociétés féminines bernoises

Dimanche 6 octobre, 10 h., Salle du Conseil National

Séance publique

1. La Suisse au service de l'humanité : Dr Renée GIROD, (Genève).
2. Aux sources de l'esprit suisse : M. le Professeur David LASSERRE, (Lausanne). M. Arnold JAGGI, Dr phil., (Berne).

Dimanche 6 octobre, 13 h. : Repas en commun
(au Restaurant „Innere Enge“)

d'art qu'on n'y sente point l'effort ? La question du « métier » ne saurait plus exister, et c'est ainsi que les voix exquises des violons de *La Ménestrandie* chantent à nos oreilles comme des voix surnaturelles.

Mais avant ce travail de mise sur pied d'une œuvre de musique ancienne, il faut que cette œuvre soit à même d'être exécutée, et ce n'est généralement pas le cas. Nous touchons ici au délicat problème de la réalisation de ces œuvres. Ce problème maintes fois posé a fait couler beaucoup d'encre, soulevé des discussions souvent passionnées, et n'a jamais été résolu. En effet, comment savoir exactement les conditions d'exécution d'une œuvre de musique ancienne ? Après avoir longuement étudié la question, lu quantité de traités la concernant, nous avons conclu qu'après la connaissance indispensable et élémentaire des règles de l'art, la réalisation d'une œuvre ancienne était avant tout une question de goût et peut-être d'instinct. (Nous lâchons le mot, quitte à faire frémir d'horreur les « spécialistes » ou les doctes censeurs...). Lorsque l'on vit dans la pratique constante de la musique ancienne — notez pratique et pas seulement étude — que l'on en est pour ainsi dire imprégné, et c'est évidemment le cas en ce qui concerne Hélène Teyssie, la science et la connaissance se trouvent alors dépassées par le sentiment. On sent instinctivement ce qui doit être dit ou fait, et c'est chose rare que cet instinct vous trompe. Une Wanda Landowska est dans ce domaine un exemple frappant de cette réincarnation d'un esprit de notre temps dans celui d'une autre époque.

Pour l'élaboration d'un seul programme de *La Ménestrandie*, peut-on se douter du nombre d'heures passées dans les bibliothèques par sa fondatrice, penchée sur les textes poussiéreux, les manuscrits originaux ? Travail qui trouve, il est vrai, sa récompense dans la joie du chercheur en quête de découvertes. Mais suit le dur et souvent ingrat labeur des copies, des transcriptions, travail de longue haleine ignoré de tous, ou presque. Elaborer un programme de musique ancienne, quel problème ! Devant l'étonnante moisson des œuvres inédites qui se présentent à des yeux éblouis — nous parlons ici plus particulièrement des œuvres de musique française — encore faut-il faire un choix judicieux, et ne pas se laisser entraîner, comme c'est trop souvent le cas, à faire entendre une œuvre sans intérêt, parce qu'inédite.

Les programmes présentés jusqu'ici par *La Ménestrandie* sont sous ce rapport d'une qualité exceptionnelle. Qu'elle fasse entendre de la musique du XV^{me} ou du XVIII^{me} siècle, aucune œuvre indifférente ou d'une qualité secondaire n'y a jamais figuré.

Fondée en 1935, *La Ménestrandie* a déjà à son actif un tableau d'honneur impressionnant. A Genève même elle a donné plusieurs séries de concerts, sans compter ceux donnés à Radio et qui l'ont fait connaître au loin. Plusieurs villes de Suisse l'ont appelée à s'y faire entendre — et nous souhaiterions qu'on le fit bien davantage encore. Sa réputation a dépassé nos frontières, et si la guerre n'eût éclaté, elle avait de brillantes perspectives à l'étranger. Perspectives que nous souhaitons voir se réaliser dans des temps plus propices.

A Paris, où Hélène Teyssie venait constamment pour y travailler dans les bibliothèques et les archives, la fondatrice de *La Ménestrandie* est bien connue de tous les milieux s'intéressant à la musique ancienne. Le groupe s'est fait entendre à plusieurs reprises dans des concerts organisés à Paris par la Société Française de Musicologie, concerts fort remarquables, notamment celui consacré à la musique suisse ancienne, car il n'existe pas en France de groupement analogue, réunissant à la fois le sérieux, l'authenticité des textes et la beauté de l'exécution. C'est à ces magnifiques qualités que *La Ménestrandie* dut d'être engagée en 1938 pour la Saison d'Art Français à Versailles. Fait sans précédent, car il n'est pas d'usage d'y engager des groupements étrangers. Peut-être ne se rend-on pas assez compte de l'honneur qui fut ainsi fait à une jeune société suisse par la Société des Concerts de Versailles, et de la distinction que représente ce geste et pour elle et... pour nous ! Nous souhaitons ardemment que la guerre n'interrompe que momentanément l'activité si féconde de la Société des Concerts de Versailles, activité consistant à faire revivre dans le cadre qui les vit naître les chefs d'œuvre connus, et plus encore les inconnus du patrimoine musical des XVII^{me} et XVIII^{me} siècles français, patrimoine riche s'il en fut.

La Ménestrandie présente à Versailles un programme de musique dédié à l'époque Louis-quinzième. Le succès de ce concert en fit un des plus remarquables de la saison 1938. Ce n'était que justice puisque *La Ménestrandie* apportait à Versailles un programme d'ou-